

No d'activité : 101514

Prise en charge de la dermatite atopique & Prévention des infections respiratoires à travers les âges

Mercredi 07 octobre 2026 de 17:30 à 21:00



Restaurant Calvi



Président de séance

Dr François Joubarne

Compétences

- ✓ Communicateur
- ✓ Expert en médecine familiale
- ✓ Promoteur de la santé

Spécialités

- ✓ Dermatologie
- ✓ Infectiologie
- ✓ Santé publique et médecine préventive

Horaire

17:30 - 18:00 Accueil des participants

18:00 - 19:30 Prise en charge de la dermatite atopique par le médecin de famille.

Dre Roula El-Rassi, dermatologue, Union MD Laval

19:30 - 21:00 Réduire le fardeau des infections respiratoires à travers les âges

Dre Dominique Tessier, médecin de famille

Objectifs

Prise en charge de la dermatite atopique par le médecin de famille.

À la suite de cette conférence, le participant pourra:

- Reconnaître la dermatite atopique en pratique de première ligne;
- Procéder à l'évaluation clinique structurée et établir un diagnostic différentiel pertinent;
- Choisir un traitement initial approprié, tenant compte du contexte du patient;
- Identifier les patients nécessitant une prise en charge spécialisée et assurer une référence appropriée en dermatologie.

Réduire le fardeau des infections respiratoires à travers les âges

À la suite de cette conférence, le participant pourra:

- Reconnaître le fardeau des infections respiratoires à travers les âges;
- Identifier les facteurs de risque de complications des maladies respiratoires;
- Intégrer des stratégies de prévention des maladies respiratoires évitables par la vaccination;
- Démontrer l'importance de saisir toutes les opportunités pour mettre à jour la vaccination contre les infections respiratoires.

Évaluation



Une fois l'activité terminée, veuillez l'évaluer à partir de ce code QR. Vous recevrez également un lien après l'activité.

Accréditation

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3,00 heure(s) d'activité reconnues au sens du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ, soit 3,00 heure(s) de catégorie A et 0,00 heure(s) de catégorie B (AEEP). Le Code d'éthique en DPC du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer

Cette activité est admissible aux allocations du fonds de formation ou au ressourcement.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>